



## AVIS PUBLIC

### SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS D'AVRIL CHANGEMENT DE DATE

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu tenue le 4 mars 2024, le Conseil a adopté la résolution 2024-R-045.

#### 2.9 Changement de date de la séance publique du conseil municipal du mois d'avril 2024

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE lorsqu'il a modification du calendrier, nous devons publier un avis public de changement;

IL EST PROPOSÉ PAR Logan Loiseau  
APPUYÉ PAR François Berthiaume  
ET RÉSOLU

QUE la séance du mois d'avril 2024 se tiendra le lundi 8 avril 2024 à 19h00, à la salle du conseil municipal au 275, rue Nelson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères présent.e.s

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce 4 mars 2024.

Yves Tanguay  
Directeur général et greffier-trésorier